

## Tableaux récapitulatifs : la poursuite des associés dans les procédures collectives

Par **Olivier**, le **18/03/2008** à **23:02**

Article rédigé par [Mathou->mathou@juristudiant.com] le 18 mars 200

{{Tableaux récapitulatifs : la poursuite des associés dans les procédures collectives}}

A titre liminaire, nous vous rappelons que cette fiche n'engage en rien l'association Juristudiant quant aux affirmations incluses ci-après et que pour toute application à votre problème personnel, nous ne pouvons que vous conseiller d'aller voir un avocat spécialiste de la matière ou un notaire.

Pour toute erreur relevée dans ce document, nous vous serions reconnaissant de nous en informer en la signalant soit par mail (en utilisant la page [contact-><http://www.juristudiant.com/contact/contact.htm>]), soit directement sur le [forum Juristudiant -><http://www.juristudiant.com/forum/>].

Ces tableaux sont une modeste synthèse des conditions de poursuites des associés dans les sociétés in bonis et dans les cas où<sup>1</sup> l'associé lui-même fait l'objet d'une procédure collective, sous l'empire de la loi du 26/07/2005 et de la jurisprudence jusqu'à 2007.

Vous trouverez ce tableau [en cliquant ici -><http://www.juristudiant.com/site/fiches/Juristudiant-procedurescollectives-associes.pdf>]

- Abréviations utilisées dans les tableaux :
- \* SC : société civile
- \* SNC : société en nom commercial
- \* SCP : société civile professionnelle
- \* SCCV : société civile de construction-vente
- \* LJ : liquidation judiciaire
- \* RJ : redressement judiciaire
- \* S : sauvegarde